



Fiche de Données de Sécurité

ENDUIT HC GEM PRÉCAT SATINÉ



1. Identification

Nom du produit	ENDUIT HC GEM PRÉCAT SATINÉ		
Code du produit	PC-0030		
Autres moyens d'identification	HC GEM COAT PRECAT SATIN.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionné sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com	Fournisseur	Gemini Industries, Inc. 850 Flint Road Toronto, Ontario Canada M3J 2T7 Tél. 1-800-262-5710
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	LIQUIDE INFLAMMABLE! Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1)
Cancérogénicité (Catégories 1)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)
Danger par aspiration (Catégorie 1)



Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :
Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 2).

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H350 : Peut provoquer le cancer
H340 : Peut induire des anomalies génétiques
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H401 : Toxique pour les organismes aquatiques
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321 : Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Toluène	108-88-3	15 - 17 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	12 - 14 %
Alcool butylique normal	71-36-3	10 - 12 %
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	9 - 11 %
Nitrocellulose	9004-70-0	7.5 - 8.5 %
Acétone	67-64-1	5.5 - 6.5 %
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8	5.5 - 6.5 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	5.5 - 6.5 %
Alcool isopropylique	67-63-0	2.5 - 3.5 %

Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	2.5 - 3.5 %
Alcool isobutylique	78-83-1	1.5 - 2.5 %
Xylène	1330-20-7	1.5 - 2.5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau. S'il y a un vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	10 à 25 °C (50 à 77 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Toluène : 500 ppm Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Alcool éthylique : 3300 ppm. Alcool butylique normal : 1400 ppm. Acétone : 2500 ppm. Alcool isopropylique : 2000 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Xylènes : 900 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm.
--	---

Toluène	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	188 mg/m ³	RSST (Pc)
Acétate de butyle normal	VECD	200 ppm		ACGIH , ON
		200 ppm	950 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		BC
		150 ppm		ACGIH , ON
Alcool butylique normal	Plafond	150 ppm	713 mg/m ³	RSST
		30 ppm		BC
		50 ppm	152 mg/m ³	RSST (Pc, RP)
	VEMP (8h)	15 ppm		BC
		20 ppm		ACGIH , ON
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD	1000 ppm		ACGIH , ON
	VEMP (8h)	1000 ppm	1880 mg/m ³	RSST
Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH , BC
		750 ppm	1782 mg/m ³	ON
		1000 ppm	2380 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH , BC
		500 ppm	1188 mg/m ³	ON
		500 ppm	1190 mg/m ³	RSST
Alcool isopropylique	VECD	400 ppm		ACGIH , BC, ON
		500 ppm	1230 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	200 ppm		ACGIH , BC, ON
		400 ppm	983 mg/m ³	RSST
Xylène	VECD	150 ppm		ACGIH , BC, ON
		150 ppm	651 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST
Alcool isobutylique	VEMP (8h)	50 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	152 mg/m ³	RSST
Éthylbenzène	VECD	125 ppm	543 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Clair ou coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Odeur de solvant	Point d'éclair	0 °C (32 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	170 °C (338 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	56 à 214 °C (132.8 à 417.2 °F)	Densité relative	0.922 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	72.69%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides minéraux, les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Toluène	Ingestion	5600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	12600 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétate de butyle normal	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool butylique normal	Ingestion	790 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	24.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion	7060 mg/kg	Rat	DL50

		Inhalation 39 mg/l/4h	Souris CL50
		Peau 20000 mg/kg	Lapin DL50
	Nitrocellulose	Ingestion >5000 mg/kg	Rat DL50
	Acétone	Ingestion 5800 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation 71.4 mg/l/4h	Rat CL50
		Peau 15800 mg/kg	Lapin DL50
	Isobutyrate d'isobutyle	Ingestion 12800 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation >5000 ppm/6h	Rat CL50
		48.2 mg/l/4h	Rat CL50
		Peau >8600 mg/kg	Lapin DL50
	Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	Ingestion >5000 mg/kg	Rat DL50
		Peau >5000 mg/kg	Lapin DL50
	Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Ingestion 9100 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation >5.7 mg/l/4h	Rat CL50
		Peau 17297 mg/kg	Lapin DL50
	Alcool isopropylique	Ingestion 5045 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation 66.1 mg/l/4h	Rat CL50
		Peau 6280 mg/kg	Rat DL50
	Alcool isobutylique	Ingestion 2460 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation 19.2 mg/l/4h	Rat CL50
		Peau 3400 mg/kg	Lapin DL50
	Xylène	Ingestion 3523 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation 27.6 mg/l/4h	Rat CL50
		Peau 3200 mg/kg	Lapin DL50
	Éthylbenzène	Ingestion 3500 mg/kg	Rat DL50
		Inhalation 17.3 mg/l/4h	Rat CL50
		Peau 15380 mg/kg	Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.		
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. L'alcool butylique dans les yeux de lapins a entraîné une irritation grave de la cornée et des lésions aux yeux (OCDE 405). L'application en excès d'une solution de dilution de 5% sur les yeux a produit un effet irritant. L'alcool isobutylique est un sévère irritant aux yeux des lapins (OCDE 405). Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.	
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit.	
	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages aux organes cibles.	
	Voie orale	L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.	
	Sensibilisation	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou	

respiratoire ou cutanée	égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP Éthylbenzène 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.
Cancérogénicité	Contient des substances pouvant causer le cancer. Il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité des boissons alcoolisées (Éthanol) chez les humains (CIRC). L'apparition de tumeurs malignes de la cavité buccale, du pharynx, du larynx, de l'oesophage, du foie, du sein et colorectal est causalement liée à la consommation excessive de boissons alcoolisées.
Mutagène	L'alcool éthylique a montré des résultats positifs lors de tests de mortalité dominante par administration orale et intrapéritonéale à des souris et par administration orale à des rats (tests de mutagénicité germinales héritable cellulaire in vivo) (SIDS (2009), IARC (1988)). Il existe également des rapports de tests Ames de mutagénicité négatifs in vitro SIDS (2009).
Toxicité sur la reproduction	Le toluène présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005). Une consommation importante et prolongée d'alcool éthylique pendant la grossesse peut être la cause d'un accroissement du risque d'anomalies dans le développement du fœtus chez l'humain.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central, le système respiratoire.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Le système nerveux central, le système respiratoire, le système auditif, les reins, le foie.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.


12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50 18 mg/L; 96h (Butyl acetate)
	Plante aquatique - Algue verte, Desmodesmus subspicatus	CE50 675 mg/L; 72h (Butyl acetate)
	Poisson - Pimephales Promelas	CL50 1370-1670 mg/L; 96 h (Isobutyl alcohol)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 1300 mg/L; 48 h (Isobutyl alcohol)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 13.5-17.3 mg/L; 96 h (Xylene)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 3.82 mg/L; 48 h (Xylene)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 5.8 mg/L; 96 h (Toluene)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 5.46-9.83 mg/L; 48 h (Toluene)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 1983 mg/L; 48h (n-Butyl Alcohol) OEDC 202
	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50 376 mg/L; 96h (n-Butyl Alcohol) OEDC 203
	Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50 >500mg/L; 72h (n-Butyl Alcohol)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50 4740 mg/L; 96 h (acetone)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 12600-12700 mg/L; 48 h (acetone)
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50 13400-15100 mg/L; 96 h (ethyl alcohol)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50 9268-14221 mg/L; 48 h (ethyl alcohol)
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50 579 mg/L; 96h (Nitrocellulose)
	Poisson - Méné, Pimephales promelas	CL50 12.54 mg/L; 96h (Isobutyl isobutyrate)
	Crustacés - puce d'eau (Daphnia magna)	CE50 55.8 mg/L; 96h (Isobutyl isobutyrate)
Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50 9640 mg/L; 96 h (Isopropyl alcohol)	


	<p>Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 3644 mg/L; 48 h (Isopropyl alcohol)</p> <p>Plante- Laitue germination, Lactuca Sativa CE50 2100 mg/L; 72 h (Isopropyl alcohol)</p> <p>Poisson - Oryzias latipes CL50 >100 mg/L; 96h (Bis(2-Ethylhexyl) adipate) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 >500 mg/L; 48h (Bis(2-Ethylhexyl) adipate) OECD 202</p>
Persistance	Peut être persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	<p>Le toluène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Son temps de demi-vie dans l'air est de 1 à 2 jours. Le toluène est biodégradable (100% en 14 jours, OCDE 301C). Sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est de 2150 mg O₂/L (IUCLID) et sa Demande Chimique en Oxygène (DCO) est de 2520 mg O₂/g (IUCLID). L'acétate de butyl normal est facilement biodégradable (96% en 28 jours) OCDE 301D. L'alcool butylique est facilement biodégradable. La dégradation selon sa Demande Biochimique en Oxygène DBO (consommation d'O₂) est de 92% en 20 jours. L'éthanol est facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques (OCDE Ligne directrice 301D). La dégradation de la nitrocellulose implique une complexe dissociation avec une grande variété de produits. La biodégradation avec un mélange boues-sol sera effectuée sur une longue période de temps à cause de son insolubilité dans l'eau (TOXNET). L'acétone est facilement biodégradable à 91% en 28 jours (OCDE 301B). Les données spécifiques à la dégradation de l'isobutyrate d'isobutyle n'ont pas été trouvées. Cependant, selon les esters aliphatiques similaires, l'isobutyl isobutyrate devrait être facilement biodégradable (SRC). L'alcool isopropylique est biodégradable, 49% en 5 jours et 70% en 20 jours (TOXNET). Il ne subit pas la photolyse. Sa dégradation atmosphérique (attaque de radicaux OH) dans l'air a une demi-vie T_{1/2} de 18 à 25 heures. L'adipate de bis(2-éthylhexyle) est facilement biodégradable à >90% en 28 jours (OCDE 301F). L'alcool isobutylique est facilement biodégradable, 74% en 28 jours (OCDE 301D). Le xylène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Le temps de demi-vie dans l'air est de 9.5 à 19.7 heures selon l'isomère du xylène. Le xylène est facilement biodégradable, 68% en 10 jours et 88% en 28 jours (OCDE 301F) avec un ratio DBO₅/BCO de 0.97 (IUCLID).</p>
Potentiel de bioaccumulation	<p>Le toluène a des Facteur de bioconcentration (FBC) chez deux poissons de 13 à 90 et un facteur de partition Log K_{ow} de 2,65. Ces données indiquent un potentiel de bioaccumulation de faible à moyen. L'acétate de butyl normal a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) de 15.3 et un faible coefficient de partition (Log K_{ow} de 2.39). L'éthanol possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de <10 et un Log K_{ow} de <0, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation. L'alcool butylique possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de 3 et un Log K_{ow} de 0.8 à 1, indiquant un très faible potentiel de bioaccumulation. L'acétone a un Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.65 et coefficient de partage Log K_{ow} de -0.24, indiquant aucune bioaccumulation. Le facteur de bioconcentration estimée (BCF) de 12,2 indique que l'isobutyrate d'isobutyle ne s'accumulera pas dans les organismes aquatiques (TOXNET). Les valeurs de Log K_{ow} de <0.4 et de Facteur de bioconcentration (FBC) <1 pour l'alcool isopropylique n'indique aucun potentiel de bioaccumulation (IUCLID). Le Facteur de bioconcentration (FBC) de pour l'adipate de bis(2-éthylhexyle) n'indique aucun potentiel de bioaccumulation. L'alcool isobutylique a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 3 (TOXNET). Les isomères du xylène ont des Facteurs de Bioconcentration (FBC) de 6 à 23.4 et des facteurs de partition Log K_{ow} de 3,1 à 3,2. Le xylène possède un potentiel de bioaccumulation faible (TOXNET).</p>
Mobilité dans le sol	<p>Le toluène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Ses valeurs de K_{oc} de 37 à 178 dans un sol sablonneux indiquent que le toluène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol. (TOXNET Data). L'acétate de butyl normal sera réparti dans l'atmosphère (93,4%), l'eau (5,78%), le sol (0,792%) et les sédiments (<0,1%). La valeur K_{oc} de l'acétate de butyle est estimée à 19, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol. L'alcool butylique est soluble dans l'eau. La valeur estimée K_{oc} de 3.2 suggère que le produit devrait avoir une très grande mobilité dans le sol. L'éthanol est très soluble dans l'eau. La valeur de partitionnement de K_{oc} de 1 indique qu'une mobilité élevée dans le sol est à prévoir. Il se répartira surtout dans l'atmosphère (57%) et dans l'eau (34%). L'acétone s'évapore très facilement de la surface du sol. Il est très soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol at aucune adsorption dans les sédiments. L'isobutyrate d'isobutyle a une pression de vapeur relativement élevée, ce qui suggère que l'évaporation à partir des surfaces sèches se produira. L'estimation du K_{oc} pour l'isobutyrate d'isobutyle peut être estimée à 98. Ce K_{oc} indique une mobilité élevée dans le sol (TOXNET). L'alcool isopropylique</p>

	est soluble dans l'eau et s'évaporent rapidement dans l'air. Il n'y a pas de partition dans le sol. L'adipate de bis(2-éthylhexyle) a une valeur Koc estimée de 49000 qui suggère qu'il devrait être immobile dans le sol. L'alcool isobutylique devrait avoir une très grande mobilité dans le sol avec un Koc estimé de 2.9 (TOXNET) et il se répartit dans l'atmosphère (32.02%), l'eau (67.92%), le sol (0.03%), et les sédiments (0.03%). Le xylène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Les valeurs de Koc vont de 39 à 365 selon les isomères du xylène. Ces valeurs indiquent que le xylène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol (TOXNET).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Toluène	108-88-3	X	X		X
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X		X
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X		X
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X		X
Nitrocellulose	9004-70-0		X		
Acétone	67-64-1		X		
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8		X		
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6		X		
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X		X
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1		X		X
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X		X
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X						X	
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X	X					X	
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X								
Nitrocellulose	9004-70-0	X								
Acétone	67-64-1	X	X			X				
Isobutyrate d'isobutyle	97-85-8									
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, isobutylé	68002-18-6	X								
Alcool isopropylique	67-63-0	X		X					X	
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	X								
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X							
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants




- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Toluène	108-88-3		X
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations	<p>SIMDUT 1988</p>  <p>B2 D2A D2B</p> <p>Classe B2 : Liquides inflammables Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets</p>
	<p>HMIS</p>  <p>② Health ③ Flammability ① Reactivity ① Protective Equipment</p> <p>NFPA</p> 

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-04-14
Version	01
Autres informations	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail</p>

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.